



Le Soussigné agent Municipal du Canton de Toulon Département des Bouches du Rhône
 Delors Gardes Chef lieu du Canton Département des Bouches du Rhône
 Paroisse de Saint-Remy de Demour Le Present registre supplémentaire
 feuillets Destinés à recevoir les actes de mariage des Citoyens du Canton
 Delors Gardes pendant le restant de l'année 1795 Conformément à l'article
 de la Loi de la République du Canton de Toulon Département des Bouches du Rhône
 du 15 vendémiaire an 7.
 La Garde le Jureur neuf Vermidor an 7. Pigeon

MARIAGE

Le Peuple de la République Française une et indivisible Et le
 Canton de Toulon, Par devant moi Charles Gironceci Président de
 l'Administration Municipale du Canton de Toulon Département des Bouches du Rhône

N° 33.
 Jacques Simon
 Reynier
 Marie Rosalie
 Ponsel

Chargé par l'article 4 de la Loi du 15 fructidor an 6^e Des fonctions
 de l'Officier Public quant à la célébration des mariages des Citoyens du
 Canton, sont comparus Le Citoyen Jacques Simon Reynier natif de
 Toulon et y résident âgé de quarante ans Chevalier de la Légion
 d'honneur, fils naturel et légitime de feu Pierre Paul
 Arsenal de la marine, fils naturel et légitime de feu Pierre Paul
 Arsenal de la marine et de feu Marguerite Tiskre D'une part
 et de l'autre partie la Citoyenne Marie Rosalie Ponsel es épouse de cette Commune et
 y résident âgée de dix sept ans et quatre mois fille naturelle et
 légitime de Pierre Pascal Cordouier et de Anne Rosalie Boyer D'autre
 part; Le Dis Reynier étant veuf de Marguerite Courbet,
 desquels futurs conjoints ont été accompagnés des Citoyens français
 Titulaires Jean Baptiste Benaich sergent dans le 3^e Régiment
 de secondement de secondement de la Côte de Toulon, Joseph Lally
 agriculteur et blaine ancien Conseiller tous âgés de plus de dix huit
 ans et résident au Canton de Toulon Reynier soussigné
 assisté des Dits futurs Epoux de leurs Parents respectifs et

Le Jureur